



HAL
open science

Les interrogations autour du développement durable dans l'aménagement urbain et péri-urbain aux États-Unis et en République d'Afrique du Sud

François Duban

► **To cite this version:**

François Duban. Les interrogations autour du développement durable dans l'aménagement urbain et péri-urbain aux États-Unis et en République d'Afrique du Sud. *Alizés: Revue angliciste de La Réunion*, 2007, Colloque " Equilibres environnementaux, énergies renouvelables et développements urbains ", 29-I Lettres, pp.167-180. hal-02343095

HAL Id: hal-02343095

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02343095>

Submitted on 1 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les interrogations autour du développement durable dans l'aménagement urbain et péri-urbain aux États-Unis et en République d'Afrique du Sud

On souhaite dans ce qui suit présenter les tendances les plus récentes des politiques d'aménagement urbain et périurbain aux États-Unis et en République d'Afrique du Sud. Il va sans dire que ces politiques sont les héritières d'un passé déjà riche, mais elles sont dans les deux pays marquées de nos jours encore par le combat du pionnier contre une nature paradoxalement perçue soit comme hostile (la nature sauvage ou *wilderness*) soit comme nature aimable et source de vertu (*nature*) où souhaitent vivre les citoyens. *Wilderness* hostile ou nature aimable, le problème pour les aménageurs de nos jours est l'obligation de prendre en compte la détérioration rapide de ce milieu naturel à l'échelle planétaire. Le développement durable constitue la réponse la plus généralement avancée pour faire face aux défis environnementaux. Comment les États-Unis, premier pollueur et premier pays où s'est constitué un mouvement écologiste d'envergure, réagissent-ils aux préconisations du développement durable ; comment la République d'Afrique du Sud, adepte d'une nouvelle gouvernance dans le contexte pluraliste contemporain, a-t-elle utilisé le même concept de développement durable ? Cette étude comparative veut en effet associer États-Unis et République d'Afrique du Sud, deux pays où plus qu'ailleurs peut-être ont cours les évolutions qui vont façonner nos sociétés. Déjà aux États-Unis et en République d'Afrique du Sud se manifestent des solutions originales en réponse aux défis environnementaux contemporains, aux problèmes des relations entre individus ou communautés vivant dans des sociétés multiculturelles pluriethniques, où les exigences de l'éthique nourrissent les discours officiels. On pourrait

aussi justifier ce rapprochement par l'histoire : ces deux pays ont en commun un lourd passé ségrégationniste, une expansion territoriale repoussant toujours plus loin la Frontière au sens américain du terme, une fascination commune pour la nature sauvage, sans oublier le poids de la tradition judéo-chrétienne. Peut-on trouver d'autres liens entre ces deux pays dans les réponses qu'ils donnent au développement durable ? Nous verrons qu'en matière d'aménagement tout au moins, la tentation de maintenir en place l'ordre existant se voit confrontée à l'émergence d'une exigence de justice environnementale.

Des pratiques soucieuses d'environnement sans que soit remis en cause le système socio-économique en place

En matière d'aménagement urbain et périurbain, il existe en effet dans le monde anglo-saxon des pratiques soucieuses d'environnement sans que soit remis en cause le système socio-économique en place.

Les derniers développements de l'histoire de l'aménagement urbain et surtout péri-urbain aux États-Unis en fournissent un bon exemple. Ils ont conduit à l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler le nouvel urbanisme (*new urbanism*) apparu dans les années 1980, dont le concept le mieux connu, celui de croissance intelligente (*smart growth*) connaît une certaine popularité. Ses adeptes veulent créer de nouvelles villes où chaque foyer abrite une famille dont les membres ont la possibilité de se rendre rapidement à pied ou à bicyclette jusqu'aux commerces et services les plus proches, à l'église, à leur école pour les enfants, voire à leur bureau pour les parents. Ils peuvent aussi faire le choix de la voiture, mais la priorité est donnée aux déplacements pédestres. Cette nouvelle organisation de l'espace remet en question la spécialisation spatiale longtemps en usage dans l'aménagement urbain et périurbain aux États-Unis : au cœur de la ville, le centre des affaires ; immédiatement aux abords de celui-ci, des quartiers sordides où se concentrent les déshérités. Puis en cercles concentriques, les quartiers pauvres, souvent ceux des immigrants récents, puis des quartiers résidentiels. Au-delà des limites administratives de la ville, des quartiers résidentiels cossus, et de nos jours des cités périphériques (*edge cities*), de gigantesques centres commerciaux

(*shopping malls*), et de nouvelles zones résidentielles de plus en plus éloignées des centres-villes qui obligent leurs habitants à faire deux heures de route ou plus pour se rendre sur leur lieu de travail. Le nouvel urbanisme tente de prendre en compte ces évolutions et souhaite pouvoir intégrer ses réalisations dans les schémas d'aménagement régionaux. La tendance actuelle est donc de concentrer l'habitat, ce qui permet de dégager des espaces verts aux abords immédiats de ce que les promoteurs appellent parfois les nouveaux villages. Au lieu de conserver un habitat suburbain dispersé, fait d'habitations individuelles entourées de vastes pelouses consommatrices d'espace, les logements sont concentrés, ce qui n'est pas sans aller à l'encontre d'une certaine tradition américaine qui rechigne à une cohabitation de fait. Une autre préoccupation du nouvel urbanisme est de créer des emplois sur place, dans les zones d'habitations créées. Une logique économique sous-tend indiscutablement les réalisations du nouvel urbanisme. On trouve de nombreuses variations sur ce thème, dont celle dénommée « zones résidentielles d'inspiration traditionnelle » (*Traditional Neighborhood Developments* ou *TND*).

Les TND affichent clairement la détermination de leurs concepteurs à revenir à une forme d'organisation urbaine traditionnelle, ce qui aux États-Unis peut correspondre à la *small town*, la petite ville traditionnelle perdue dans un paysage pastoral idéalisé, où les habitants pouvaient interpeller les passants depuis ce qui serait à La Réunion la varangue. La petite ville concentrait également commerces, écoles et bureaux dans la rue principale (*main street*) à proximité des zones résidentielles. Les TND, tout bien considéré, retrouvent la fonctionnalité des petites villes idéalisées du passé. Elles apportent une touche de modernisme en donnant une large place à l'aménagement paysager et en utilisant les TIC. Le télétravail prend peu à peu son essor ce qui conduit à souligner l'émergence d'une caractéristique essentielle de la périurbanisation de demain à savoir qu'à la séparation entre travail et résidence héritée de la généralisation des banlieues du XIX^e siècle, le XXI^e siècle verra coïncider lieu de travail et lieu de vie. Ce serait là le début de la solution aux trajets quotidiens entre travail et résidence, le *commuting* ou mobilité au quotidien qui accompagne l'*urban sprawl* — l'étalement urbain — source de pollution et de temps gaspillé. Les

TND sacrifient ainsi au culte de la durabilité — qui n'est pas l'exact équivalent américain du concept de « développement durable » — et se targuent de contribuer aux efforts en faveur de la conservation du milieu naturel.

La conservation du milieu naturel, puis la lutte contre la pollution sont aux origines de l'environnementalisme. Dans un souci très américain de pragmatisme efficace, les États-Unis, lorsque les pollutions industrielles devinrent par trop visibles et nocives dans les années 1960, ont accueilli favorablement des aménagements législatifs pour un air plus pur et des eaux plus salubres. Ces dispositions accompagnaient la naissance du mouvement environnementaliste américain dans les années 1970. Il s'agissait de trouver des solutions pratiques et ponctuelles aux maux engendrés par le système socio-économique dominant et ses activités industrielles, sans le remettre en cause. Les TND sont à cet égard caractéristiques. Elles sont la marque d'une préoccupation désormais bien ancrée dans le mode de vie américain, l'exigence de qualité de vie. Mais si elles donnent l'apparence de se soucier de participer à la protection de l'environnement, elles n'en demeurent pas moins des éléments constitutifs d'un système et d'une logique qui participent à la dégradation de l'écosystème. L'*American Way of Life* conduit à une exploitation des ressources naturelles non renouvelables et à la production de déchets non recyclés contraires au principe de durabilité.

On peut avancer que les TND sont la manifestation d'un héritage très américain en ce qu'elles proposent à la classe aisée blanche, bien installée dans la logique consumériste capitaliste, des espaces où la qualité de vie, la sécurité, la proximité de la nature et le souci de respecter l'environnement qui caractérise cette tranche de la population sont assurés à des citoyens qui veulent absolument avoir l'impression d'appartenir à une communauté, une des obsessions américaines dans un pays où la mobilité déracine les individus à longueur de vie. Si cette classe blanche aisée se dit soucieuse de respecter l'environnement en limitant ses déplacements automobiles, et de marquer son goût pour la nature en vivant dans un paysage suburbain aménagé pour lui proposer un cadre de vie verdoyant et « naturel », elle n'en continue pas moins à entretenir un système économique écologiquement dévastateur. On peut aussi poser la question de l'intégration des minorités ethniques dans ces nouveaux

villages péri-urbains, et de la possibilité pour les couches les moins favorisées d'y accéder, dans un pays où la ségrégation raciale en matière d'habitat a toujours existé.

La montée en puissance d'exigences éthiques concomitantes aux urgences environnementales

Cette question devient actuelle avec la montée en puissance d'exigences éthiques concomitantes aux urgences environnementales, aux États-Unis comme en République d'Afrique du Sud.

La nouvelle République d'Afrique du Sud a traité ces questions de front, en s'appuyant entre autres sur le concept de « développement durable ». Le contexte culturel qui entoura la naissance de la Nouvelle Afrique du Sud était notoirement favorable au concept de développement durable et à ses trois piliers : préservation de l'environnement, justice sociale, développement économique. L'ONU et les institutions qui lui sont associées adhèrent à des principes éthiques qui ont beaucoup contribué à mettre fin à l'apartheid. Ces principes sont devenus les principes fondateurs de la nouvelle République d'Afrique du Sud, qui a logiquement accueilli le sommet de Johannesburg à la veille duquel l'UNESCO faisait remarquer : « Comment lutter contre la pauvreté tout en défendant aussi bien la diversité biologique que la diversité culturelle ? »¹. On voit ici réunis les thèmes écologique, économique et éthique qui définissent le développement durable ce qui permet d'affirmer que la naissance de la Nouvelle Afrique du Sud s'inscrit dans un cadre conceptuel caractéristique de la fin du XX^e siècle. John Friedmann, très connu aux États-Unis pour sa théorie du modèle d'aménagement rationnel (*rational planning model*), définit assez bien ce cadre en disant :

A la fin du XX^e siècle, les valeurs suivantes semblent s'imposer à notre attention : les idéaux de la démocratie universelle ; l'écoute de ceux qui n'ont pas voix au chapitre, l'intégration des groupes écartés du pouvoir dans la vie sociale et économique de la nation, et ce tout en préservant la

¹ « La diversité culturelle, un facteur essentiel du développement durable ». UNESCO. 3 septembre 2002. 10 juin 2003.
<http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=5496&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>.

diversité culturelle ; la priorité à donner à la croissance qualitative sur la croissance quantitative, en s'appuyant sur la notion de durabilité ; la parité ; et enfin le respect du milieu naturel. Dans cette perspective, l'aménagement se situe clairement à gauche du centre en politique (Friedmann 77)².

Le concept de parité (*gender equality*) a connu aux États-Unis un retentissement orchestré par le politiquement correct. Plus que tout autre, il pèse sur la prise de conscience en République d'Afrique du Sud de la nécessité de la mise en place du développement durable. Les femmes sud-africaines les plus défavorisées en milieu rural se retrouvent seules à faire face aux besoins de leurs familles, les hommes étant le plus souvent partis à la recherche de travail dans les mines ou les grandes villes. En zone rurale, elles sont particulièrement conscientes de l'impact des atteintes faites au milieu naturel et des retombées de ces agressions, comme le surpâturage du veld et la collecte de bois de feu, sur les ressources disponibles³. Le nouveau contexte politique sud-africain peut contribuer à donner aux femmes africaines un meilleur accès aux instances décisionnelles et de ce fait à leur contribution à la mise en place du développement durable. Le *Green Belt Movement* de Wangari Mathai, au Kenya, en offre un exemple au retentissement mondial avec l'attribution du Prix Nobel de la Paix à sa fondatrice. Toutefois, culturellement, les problèmes liés à la reconnaissance des droits des femmes restent énormes (Meena).

Outre l'actualité du développement durable dans le paradigme idéologique occidental contemporain, les exigences qui accompagnent sa mise en place peuvent contribuer à résoudre les problèmes essentiels de l'Afrique du Sud — pauvreté et respect des droits des minorités — dans une situation de post-apartheid. De nombreux

² “In the late twentieth century, the following values seem to compel serious consideration: the ideals of inclusive democracy ; giving voice to the disempowered, integrating disempowered groups into the mainstream of economic and social life while preserving cultural diversity; privileging qualitative over quantitative growth, including the notion of sustainability; gender equality; and respect for the natural world. In this perspective, planning is well to the left of the political center.”

³ State of the Environment : South Africa - Social Environment: Overview. 18 janvier 2007. <<http://www.ngo.grida.no/soesa/nsoer/issues/social/index.htm>>.

programmes ont été lancés par le nouveau gouvernement⁴, qui s'appuient sur le concept de développement durable. Ils passent par la lutte contre la pauvreté pour éviter que les plus démunis détruisent leur environnement naturel immédiat pour trouver leur subsistance. En Afrique du Sud, les Noirs désormais attendent une juste redistribution des richesses que leur travail a contribué à créer. Cette plus juste redistribution contribuera à mieux assurer la justice sociale, deuxième pilier du développement durable. Le milieu naturel sera dès lors moins sollicité, moins agressé. Il faut rappeler que dans un pays où le tourisme est un moteur essentiel de l'économie, la préservation du bon état des parcs nationaux en particulier est vitale⁵.

Aux États-Unis, plutôt que le concept de développement durable, c'est l'idée de durabilité qui est bien accueillie. Le terme de « durabilité » mérite quelques observations. Il essaie de traduire la notion de *sustainability* qui n'est pas exactement celle de développement durable. On dira que le développement durable se définit comme la tentative de concilier trois exigences : le souci de préserver le fonctionnement des écosystèmes, en tout cas de prendre en compte l'environnement dans toute décision d'aménagement ; le respect des droits de tous, en particulier ceux des minorités ethniques et raciales dans un souci de justice sociale ; le progrès économique, seul garant de l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, la pauvreté étant la cause première de la dégradation des milieux naturels dans les pays les moins développés. La durabilité — le bon fonctionnement des écosystèmes et des circuits économiques dans la durée — est bien proche du développement durable (Riddell 13-15), mais elle semble moins immédiatement exigeante. D'innombrables exemples — comme vu précédemment avec les TND — de projets affublés de l'étiquette « *sustainable* » existent. Effet de mode ou tentative sincère d'améliorer l'état de la planète, cette omniprésence cache pourtant un manque de réalisations concrètes. Dans une culture américaine exigeant des approches pragmatiques et efficaces, le concept paraît manquer de rigueur opératoire. Scott Campbell,

⁴ The Reconstruction and Development Programme, White Paper on Population Policy, the National Crime Prevention Strategy. State of the Environment : South Africa - Social Environment: Overview. 18 janvier 2007.
<<http://www.ngo.grida.no/soesa/nsoer/issues/social/index.htm>>.

⁵ Environnement et tourisme sont regroupés sous la responsabilité d'un même ministère.

théoricien contemporain de l'aménagement aux États-Unis note que « Si et la Banque mondiale et les écologistes les plus radicaux croient désormais à la durabilité, c'est que le concept n'a pas de mordant »⁶. Il demeure sémantiquement flou, et sans doute est-il investi de significations fort différentes d'une personne à l'autre. Pour un économiste, la durabilité sera celle de la croissance, indéfinie, que prônent nos sociétés consuméristes, et seule capable de créer les emplois nécessaires à la durabilité de la paix sociale. Pour les militants en faveur de la justice sociale, la durabilité de l'équité n'existe toujours pas dans une société où les richesses sont si mal redistribuées. Pour les écologistes modérés, le développement durable se confond avec la durabilité et permet d'espérer avancer dans la bonne direction sans remettre le système socio-économique en cause. Quant aux solutions technologiques qui permettraient effectivement le développement durable, dans un pays qui les a toujours vénérées, elles ne sont pas encore ou très peu passées dans la réalité, même si elles sont souvent invoquées comme excuses à poursuivre les pratiques actuelles.

On comprend mieux pourquoi le concept de développement, et son avatar connu sous le nom d'Agenda 21, n'ont guère connu de succès aux États-Unis. Dans une société historiquement habituée à trouver toujours plus à l'ouest des ressources naturelles réputées inépuisables, où la croissance indéfinie est donc considérée comme allant de soi, dans une société où le Rêve américain et son corollaire — un haut niveau de vie pour la classe moyenne — est érigé en mythe national, dans une culture qui veut des solutions pratiques, immédiates et définitives sans remettre en cause les origines profondes des maux dont elle est affligée, les sacrifices et les compromis qu'exigerait le développement durable, par exemple l'arrêt de la croissance effrénée, la réduction de la consommation, ou l'usage des transports en commun sont vécus comme autant d'agressions à l'égard de la culture et de l'identité nationales. De surcroît, l'exceptionnalisme américain, en considérant l'Amérique comme la nation guidant le monde et pionnière dans l'avènement de la démocratie globale se montre très réticent à intégrer un concept étranger, le développement durable, dont l'instauration revient aux

⁶ “After all, if both the World Bank and radical ecologists now believe in sustainability, the concept can have no teeth.” Campbell 442.

instances internationales et dont le retentissement global, indéniable, remet nécessairement en cause la position hégémonique de l'idéologie américaine.

Le développement durable : une difficile mise en place

Le développement durable s'avère donc difficile à mettre en place. Il existe bien, en République d'Afrique du Sud comme aux États-Unis, un discours autour du développement durable, dont on a le sentiment que s'il fut aux premiers temps discours obligé, il devient discours écouté tant les médias se font le relais des avertissements en matière de réchauffement climatique. On peut mesurer la nouvelle importance accordée au développement durable en République d'Afrique du Sud par exemple, même s'il s'agit d'un discours obligé, en notant que certaines des plus grandes entreprises privées sud-africaines tiennent des propos où développement durable et attentes de la société post-apartheid se rejoignent. Ainsi, Didfreight, première compagnie sur le continent spécialisée dans le fret, se targue, tout en continuant à se préoccuper des intérêts de ses actionnaires, de mieux prendre en compte la diversité « démographique » de la société sud-africaine, et de continuer les améliorations en matière d'environnement⁷. De même, Tongaat-Hulett, la plus grande entreprise africaine spécialisée dans le traitement de la canne à sucre et du maïs pour la production de sucre, de glucose et d'amidon, ainsi que dans la production de l'aluminium, affirme être totalement engagée dans le développement durable et la croissance durable dans tous les aspects de ses activités, notamment en matière de réduction de déchets et de nuisances et de conservation de l'énergie⁸.

⁷ « While continued economic growth for shareholders is a key driver, Bidfreight continues to drive transformation across business units to reflect the country's demographics and to ensure employees are motivated and their skills developed. Attention will focus on improving safety standards to world-class levels, developing skills, ongoing environmental improvements and meaningful CSI projects ». 12 janvier 2007.
<http://www.bidvest.co.za/results/2006_2/sustainability_report_2006/divrev_bidfreight.htm>

⁸ « [...] committed to sustainable growth and development and its integration into all aspects of business activities ». 12 janvier 2007.
<<http://www.tongaathulett.co.za/sustainability.asp>>

Les efforts consentis par le gouvernement de la République d’Afrique du Sud pour la mise en place du développement durable ont été remarquables, et le déroulement du Sommet de Johannesburg les a largement mis en valeur. Le programme intitulé « aménagement intégré pour le développement »⁹ mis en œuvre après les élections de 1994 est intéressant en ce qu’il tente d’appliquer les préconisations de l’Agenda 21. Sa mise en place dans différentes municipalités se caractérisent par une plus grande attention accordée au respect des droits des groupes sociaux lésés par l’apartheid, la mise en place d’une participation qui améliore le système de gouvernance sud-africain de façon notable, l’appel à un fonctionnement synergique entre les associations citoyennes, les administrations locales et le secteur privé. Ainsi, la mise en place d’une politique de développement durable contribue à une meilleure implication des communautés dans les plans d’aménagement locaux. Les mêmes priorités se retrouvent dans le programme de *The South African Local Government Association* (SALGA)¹⁰ mené en association avec *Global Community Initiatives*, ONG canadienne. Ce projet, outre la même attention accordée à la lutte contre la pauvreté, la restauration de l’environnement, l’implication des communautés locales, en faisant intervenir des experts du Canada, inscrit le développement durable en République d’Afrique du Sud dans une dimension globale de coopération Nord-Sud.

On voit ainsi, en matière de développement urbain et péri-urbain, des réalisations soucieuses de durabilité. La province de Gauteng, en septembre 2006, a lancé un programme de réhabilitation de 20 des *townships* sur son territoire. Le Premier ministre de la province, Mbhazima Shilowa, mettait en avant les objectifs de ce programme comme étant de construire des communautés durables où tous les résidents auront un logement décent, et accès à tous les services tels que cliniques, routes, écoles et équipements sportifs et de loisirs¹¹.

⁹ Integrated Development Planning local pathway to sustainable development in South Africa. 12 juin 2004.

<<http://www.buildnet.co.za/akani/2002/nov/02.html>>

¹⁰ <http://www.salga.net/home.asp?pid=2>

¹¹ « The focus will be on building safe, sustainable communities where all residents will have decent shelter with all the necessary facilities, including clinics, roads, schools and sport and recreation facilities ». 12 janvier 2007.

Si ces projets d'aménagement péri-urbain semblent prometteurs, le lourd héritage du colonialisme laisse cependant en place d'innombrables situations où les exclus de la période de l'apartheid demeurent encore les principales victimes des pollutions industrielles et réclament désormais justice, un mouvement appelé justice environnementale, qui a émergé aux États-Unis¹². Il est possible ici de trouver un parallèle entre l'environnementalisme américain et le développement des mouvements écologistes en République d'Afrique du Sud. Dans les deux cas, initialement, l'intérêt du public s'est concentré sur la préservation de paysages esthétiquement valorisés, habitats nécessaires à la survie de la grande faune sauvage. Les parcs nationaux furent inventés par les États-Unis, et l'Afrique du Sud compte parmi ses plus sérieux attraits touristiques des parcs de renommée mondiale. Mais cet intérêt pour la faune sauvage et les temples d'une certaine identité nationale délaissait des problèmes environnementaux d'une tout autre importance, à savoir ceux des nuisances industrielles et en particulier celles des dépôts de déchets toxiques. Ces derniers sont le plus souvent établis à proximité des quartiers habités par les minorités que ce soit aux États-Unis ou en République d'Afrique du Sud, et il est intéressant de noter les liens entre les organisations de Justice environnementale sud-africaines et nord-américaines, comme c'est le cas pour *groundWork*¹³.

L'héritage de la spécialisation de l'espace urbain et péri-urbain héritée des XIX^e et XX^e siècles, qui a conduit aux États-Unis comme en République d'Afrique du Sud à une ségrégation raciale de l'habitat toujours présente, est l'un des obstacles majeurs que les planificateurs doivent surmonter pour répondre aux attentes d'un nouvel urbanisme au sens le plus large qui affirme son adhésion de principe à la notion de Justice environnementale, dans le droit fil du respect accru des droits des minorités qu'encourage le pluralisme et le multiculturalisme des sociétés développées multiraciales et pluriethniques contemporaines. Il reste que la primauté de la logique

http://www.southafrica.info/ess_info/sa_glance/social_delivery/update/twenty_to_wnships.htm.

¹² Les principes de la Justice Environnementale sont adoptés à la première réunion au sommet des Gens de couleur pour la défense de l'environnement (First National People of Color Environmental Leadership Summit) à Washington, D. C., les 24-27 octobre 1991.

¹³ 12 janvier 2007. <<http://www.groundwork.org.za/>>

marchande de la société consumériste néo-libérale globale présente un réel obstacle à la mise en place et à la réalisation d'objectifs en conformité avec le développement durable dans le domaine de l'aménagement urbain. Les premières années de l'ère post-apartheid ont certes fait surgir un discours consensuel obligé, notamment dans le domaine de l'habitat, et des accords de principe ont bien été établis entre les différentes parties prenantes. Mais, selon Mary Tomlinson, qui s'est penchée sur la question, lors du *National Housing Forum*, les tenants de stratégie dictées par les attentes du marché dans le secteur privé et ceux qui défendaient les intérêts des principaux intéressés dans les communautés concernées ont certes élaborés des discours consensuels sans vouloir reconnaître que les deux logiques sont contradictoires. De plus, deux ans après, la désaffection des acteurs politiques s'ajoutait au désintérêt et à la menace de se retirer de la part des acteurs du secteur privé (Tomlinson 144-45). Des conclusions similaires furent tirées à l'échelle provinciale au Western Cape. La logique marchande du néolibéralisme oppose un frein évident à la mise en place d'une politique d'aménagement inspirée par le développement durable. Même si celui-ci affirme que son volet économique est essentiel pour parvenir à éradiquer la pauvreté, source de détériorations environnementales, il est difficile pour les porteurs de projets d'aménagement de trouver les compromis entre trois logiques, l'économique, l'écologique et l'éthique, ainsi que les fonds pour leur mise en application.

Conclusion

En conclusion, si nous tentons de dégager quelques caractéristiques communes qui ont influencé l'aménagement urbain et périurbain aux États-Unis et en République d'Afrique du Sud, deux traits s'imposent. La ségrégation résidentielle qui se fonde sur les discriminations raciales se rencontrent dans les deux pays, où a sévi l'esclavage et une certaine idée de la mission de l'homme blanc. Dans les deux pays, la notion de « Frontière » a conduit à une exploitation effrénée de ressources naturelles accompagnant l'industrialisation qui a entraîné l'urbanisation. Les sociétés américaines et sud-africaines sont les héritières de ce passé où l'opulence des uns installés dans la logique consumériste de l'ordre marchand côtoie la pauvreté des délaissés d'un progrès universel rêvé par les Lumières.

Cet ordre de choses a conduit à des détériorations environnementales suffisamment sérieuses pour que les instigations du développement durable soient désormais prises au sérieux dans les deux pays, où la préservation de la faune sauvage nationale qui a pu y marquer le début des préoccupations environnementales laisse la place désormais à des préoccupations sociétales plus urgentes.

Pour faire face à ces préoccupations, il apparaît, à travers les exemples vus plus haut, qu'une exigence de démocratie s'impose : nul architecte, nul urbaniste, nul aménageur, si génial soit-il, ne peut intégrer les points de vue, les attentes, les exigences et les savoirs des habitants des villes nouvelles, globales ou régionales, diffuses ou compactes. Les aménageurs territoriaux deviennent des médiateurs et des praticiens de démocratie locale, régionale, voire globale. Une autre tendance qui émerge de la littérature traitant de l'aménagement urbain et périurbain consacrée aux États-Unis et à la République d'Afrique du Sud est celle de l'intégration des minorités victimes d'injustices passées, autre volet des exigences d'équité dont le développement durable s'est fait le vecteur (Campbell, Fainstein 171). La Justice environnementale née de l'environnementalisme aux États-Unis prend la forme du volet « exigence de justice sociale » dans le triptyque du développement durable.

Le développement durable est-il pour autant crédible ? Aux États-Unis comme en République d'Afrique du Sud, on ne peut que constater la persistance du poids des nécessités économiques ou de l'hédonisme consumériste (Campbell, Fainstein 171). Il faut aussi rappeler le poids de l'héritage des pratiques racistes dans les deux pays en question, notamment dans la distribution de l'habitat urbain et surtout péri-urbain. Pour incertaine qu'elle soit, la réussite de l'application des mesures préconisées par une politique de développement durable sera nécessaire dans un monde où les écosystèmes sont réellement menacés. Aux États-Unis comme en République d'Afrique du Sud, on a d'ailleurs pu constater récemment une réelle prise de conscience écologique, ou à tout le moins la prise en compte du concept de durabilité. Les modifications des pratiques en matière d'aménagement urbain et périurbain qui en découlent peuvent paraître dérisoires. Elles ne sont pas sans rappeler l'approche de l'environnementalisme dominant américain, qui préconise les réformes sans remettre en cause le système socio-économique capitaliste.

Une autre branche de l'environnementalisme américain, l'environnementalisme radical, appelle à une remise en cause fondamentale de ce système sans véritablement examiner les bouleversements sociétaux impliqués. La voie de la sagesse passe sans doute par l'éducation à l'environnement comme le rappelait l'UNESCO à la veille du sommet de Johannesburg : « Pour que le monde se développe de manière durable, il faut avant tout éduquer les populations du monde entier à une nouvelle manière d'agir et de penser »¹⁴.

François Duban¹⁵

Ouvrages cités

- Campbell, Scott, and Susan S. Fainstein. *Readings in Planning Theory*. Oxford : Blackwell Publishing, 2003.
- Riddell, Robert. *Sustainable Urban Planning*. Oxford, UK : Blackwell Publishing Ltd, 2004.
- Tomlison, Mary A. "South Africa's new housing policy : An assessment of the first two years, 1994-96." *International Journal of Urban and Regional Research* 22 (1) : 137-46.

¹⁴ UNESCO. « Le développement durable, ça s'apprend. » 12 janvier 2004.
<http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=5473&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html>

¹⁵ Université de La Réunion.